



MAIRIE DE OSSE
25360

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 30 octobre 2015 à 20 h 30

sous la présidence de M. Charles PIQUARD, Le Maire

Membres en exercice : 10
Membres présents : 8
Membres votants : 10

Ayant donné procuration : 2
Absents excusés : 2

Membres présents : Mme Laurence FONTAINE - Ms. Charles PIQUARD - Claude POULOT - Pascal FAIVRE - Franck MORGANTI - David ROETHLISBERGER - Franse OSTHENE - Jean-Louis PAUTHIER

Membres excusés : Maryna DORNIER - Marie TRAENDLIN

Pouvoirs : Mmes Maryna DORNIER à M. David ROETHLISBERGER - Marie TRAENDLIN à Jean-Louis PAUTHIER

Secrétaire de séance : M. Franse OSTHENE

Date de convocation : 13 octobre 2015

Date d'affichage : 4 novembre 2015

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2015
- 2) Compte-rendu de réunions :
 - a. Loi NOTRe : proposition de périmètre
- 3) Dossier urbanisme
 - a. Lotissement communal
 - b. Permis de construire
- 4) Dossier travaux :
 - a. Voiries
 - b. Assainissement
 - c. Bâtiments
- 5) Dossier forêt
 - a. Affouage : règlement 2015-2016
 - b. Achat parcelles d'un particulier
- 6) Dossier délibérations
 - a. Distraction du régime forestier
- 7) Dossier informations et questions diverses
 - a. Planning fin d'année
 - b. Décorations...
 - c. Planning élections régionales des 6 et 13 décembre 2015
 - d. Commission électorale avant le 28 novembre

RAPPORT 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2015

Monsieur PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures et trente minutes et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il procède à la lecture du procès-verbal du **11 septembre 2015** approuvé à l'unanimité sans observation.

RAPPORT 2 : dossier rapports d'activités

- Compte-rendu de réunions
 - Le maire informe les membres du conseil municipal des différentes réunions
 - Capitaine LOUVET, le nouveau chef à la brigade de gendarmerie Besançon, Tarragnoz et Bouclans. La brigade compte 24 gendarmes pour une protection de 21 000 habitants sur 24 communes et 236 km².
 - Assemblée générale du Syndicat des Eaux de la Haute-Loue.
 - Réunion pour la fibre optique : notre territoire sera desservi en 2016 : 4^{ème} trimestre
 - SDCI : Schéma départemental de coopération intercommunal : périmètre communauté de communes.
 - Le Préfet de Région a remis aux maires des communes le périmètre des nouvelles COM COM.
 - Vaîte-Aigremont fusionnera avec Pays Baumois et 16 communes de la Bussière : soit 62 communes et environ 18 000 habitants.
 - Dossier accessibilité
 - Un nouveau diagnostic sera présenté au prochain conseil et devra faire l'objet de travaux dans les 3 ans.

RAPPORT 3 : dossier urbanisme

1. Lotissement communal

- Une réunion s'est tenue en mairie pour présenter le dossier d'un futur lotissement sur la commune de Osse. Après présentation du dossier, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable pour la suite à donner à ce dossier.

2. Permis de construire :

- 1 permis de construire a été délivré rue des Eglantiers
- 1 demande de division de parcelle a été délivrée rue des Eglantiers

3. Dossier rue de la Source :

- A la suite d'une demande de permis de construire en dehors du périmètre de la carte communale, la D.D.T. émet un avis favorable sous condition :
 - o La surface à construire ne doit pas dépasser 30 % du construit.

RAPPORT 4 : Dossier travaux

- **Dossier voiries :**

- o Les travaux de fauchage des accotements sont terminés et il reste la piste forestière.
- o Opération réfection chaussée : bouchage de trous
 - Chemins communaux
 - Chemins de l'association foncière.
La 2^{ème} tranche sera réalisée semaine 45 si le temps le permet.
- o Travaux cimetière :
 - Les travaux d'embellissement et de mise en accessibilité sont maintenant terminés.
- o Contrôle bouches à incendie
 - Le syndicat intercommunal des Eaux de la Haute-Loue n'assurant plus les prestations de contrôle et d'entretien des poteaux et bouches incendie publics, cette compétence revient aux communes. Pour pallier à cette nouvelle compétence, il est proposé un groupement de commandes sur l'ensemble des communes du Syndicat. Le conseil approuve cette proposition.
- o Conformité point d'eau vers la source réserve incendie :
 - Des essais ont été effectués et quelques aménagements devront faire l'objet de travaux supplémentaires pour être en conformité : une réunion avec le SDIS est programmée.
- o Versement de subvention :
 - Construction de trottoirs :
 - Subvention à la commune : 11 478 € soit 27 % du montant des travaux ont été accordés par le Département

- **Dossier assainissement :**

- o Rue du Pré Cary : prolongement du réseau dans le périmètre de la carte communale pour une maison et un terrain constructible. Afin de respecter une pente de 2 cm au mètre, une nouvelle proposition est envisagée avec un nouveau chiffrage.
- o Rue de la Source : suite au passage caméra, deux points devront faire l'objet de travaux : déboîtement de la canalisation sur environ 10 m (commune) et entrée d'eau parasite par un joint de canalisation (particuliers).

- **Dossier bâtiments**

- La réfection de la toiture du bâtiment école est maintenant terminée.
- Les travaux de maintenance sur toiture des bâtiments communaux sont terminés.
- Chauffage logements communaux : le conseil approuve le projet d'installation de fourneaux à granulés dans les 5 appartements. Une demande d'aide sera lancée auprès du Département.

RAPPORT 5 : dossier forêt

- **Dossier affouage : règlement 2015-2016**

- Nombre d'affouagistes : 40
- Le règlement est identique à celui de l'année dernière. Il est approuvé par les membres du conseil municipal.

- **Programme de travaux ONF : 2015 - 2016**

- ONF : le montant du programme des travaux s'élève à 17 387,15 € TTC
- Dans le cadre du programme des travaux pour 2016, des travaux de cloisonnement d'exploitation sur 13.50 HA seront réservés à entreprise, après appels d'offres.
- Les membres du conseil approuvent le programme de travaux 2015 – 2016 pour la part ONF ;

- **Dossier achat parcelles de particuliers**

- 2 particuliers possédant des petites parcelles se sont rapprochés de la commune pour céder leur bien forestier : une étude de valeur est en cours.

RAPPORT 6 : dossier délibérations

- **N° 27 – 2015 : Objet : Distraction du régime forestier**

Le conseil municipal demande :

- l'autorisation de distraire du régime forestier les parcelles cadastrales suivantes :
- l'autorisation de défricher les parcelles cadastrales suivantes :

Territoire communal :

Lieu-dit : BOIS BAS

Section et n° : C

Surface totale : 3 000 m²

Surface à soumettre, à distraire, à défricher : 3 000 m²

Le conseil municipal assure que les parcelles ou parties de parcelles citées ci-dessus sont parfaitement bornées et délimitées. Elles ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation.

Les motifs de la demande sont les suivants : création d'un lotissement

• **N° 26 – 2015 : Objet : assiette de désignation des coupes de l'exercice 2016**

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2015, ainsi que pour les coupes non réglées les destinations suivantes :

1. VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

(*)Pour les futaies	(préciser les parcelles)	en bloc sur pied	en futaie affouagère (*)	en bloc façonnés	sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	façonnés à la mesure (ex prévente)
	Résineux	8J. 9J. 10J.				
	Feuillus		6P. 7P. 8P. 12R. 24J. 38R.			

affouagères, préciser :

Découpes
50et+

⁽²⁾ Découpes standard feuillus précieux, 30cm che 45et-, 35cm che

Hauteurs indiquées sur le fût pour les hêtres

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le conseil municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis qui sera présenté par l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

4. DÉLIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, délivrance des produits définis ci-après: (préciser parcelle(s), éventuellement essences et catégories : taillis, petits bois de diamètre inférieur ou égal à..., houppiers). Suivant les ventes de 2013 certaines parcelles pourront être mises en vente, par appel d'offre, pour le bois de chauffage

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	6P. 7P. 8P. 12R. 38R.		

POUR L'AFFOUAGE 2015 – 2016 : P 25J. 24J. 18. 19R. 20R. 40.

• **N° 28 – 2015 Objet : Contrôle et entretien des poteaux et bouches incendie publics – constitution d'un groupement d'achat.**

M. le Maire indique que la prestation relative au contrôle et à l'entretien des poteaux et bouches incendie publics incuse dans le contrat d'affermage arrivant à échéance le 30 septembre 2015 n'a pas été reconduite dans le nouveau contrat d'affermage.

La compétence « Incendie » étant du ressort de la commune, le contrôle et l'entretien des poteaux et bouches incendie est à la charge du budget général de la commune.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de conditions techniques et financières avantageuses liées au nombre important des équipements de l'ensemble des communes (de l'ordre de 1 200), il est souhaitable que les communes adhérentes au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL), prennent la décision de mettre en place un groupement d'achat pour la réalisation de cette prestation.

L'exposé de M. le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte à l'unanimité le principe d'un groupement d'achat en conformité avec l'article 8 du Code des Marchés Publics dont le SIEHL serait le coordonnateur,
- Autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement d'achat avec le SIEHL.

• **N° 29 – 2015 Objet : décision modificative n° 2 : commune**

Afin de répondre favorablement à la demande de la commune de Glamondans concernant la participation aux frais de transport et entrées piscine pour un élève domicilié à Osse et scolarisé à l'école intercommunale Champlive, Dammartin-Les-Templiers et Glamondans.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget commune de l'exercice 2015:

Section de fonctionnement – Dépenses

- Chapitre 65 : Article 6574 – sub fonct personnes droit privé : + 36,39 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** la décision modificative suivante :

N° 30 – 2015 Objet : motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Monsieur le Maire explique que les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que

plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Osse rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

RAPPORT 7 : dossier informations et questions diverses

- Planning fin d'année :
 - Descente du Père Noël : dimanche 20 décembre 2015
 - Repas communal : une nouvelle formule est envisagée : une date semble convenir : dimanche 31 janvier 2016 : à confirmer



Décorations de Noël

L'équipe municipale lance un appel à toutes les personnes qui souhaitent donner « un coup de main » pour la réalisation d'un nouveau décor

Vous pouvez vous inscrire en mairie. Merci d'avance

- Patrimoine communal :
 - L'horloge et l'orgue de l'église font partie de notre patrimoine. Une étude est en cours pour chiffrer la réalisation de la restauration.
 - Des aides pourraient nous être apportées dans le cadre des réserves parlementaires.

- Aménagement multisports :
 - le dossier est toujours à l'étude : d'autres propositions seront étudiées.
- Baux ruraux à fin décembre 2015
 - Le maire informe le conseil municipal que 2 baux ruraux arrivent à échéance au 31 décembre 2015.
 - Le maire se chargera de ce dossier.
- Transport piscine :
 - Dans le cadre de la mutualisation du transport avec Nancray et après versement d'une subvention du Département, le coût restant du transport s'élève à 17,01 € TTC : Les membres du conseil décident de prendre en charge cette dépense.
- Chiens errants :
 - Un conseiller fait part d'un compte-rendu sur la règlementation des animaux errants suite à une réunion avec la fédération de chasse.
- Appels à manifestation : Louis PERGAUD
 - Il y a 100 ans disparaissait M. Louis PERGAUD. Sa mémoire est mise à l'honneur avec PERGAUD 2015 – 2016.
 - Les communautés de communes s'associent à ce projet né à l'initiative de la fédération départementale des chasseurs du Doubs et de la Communauté de commune Pierrefontaine Vercel. Une roulotte créée spécialement pour l'évènement sillonnera le territoire.

L'hiver arrive : afin d'effectuer un déneigement des voies de circulation de bonne heure, nous vous remercions de ne pas stationner sur les voies à déneiger. Les voitures doivent stationner dans les propriétés et non sur les trottoirs.

Cérémonie du 11 novembre à Osse :

- 9 h 45 : devant le monument aux morts puis vin d'honneur à la salle de convivialité

TADOU

Transport à la demande : pour plus d'informations, vous pouvez retirer des flyers au secrétariat de mairie.



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public : vous pouvez le consulter en mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
ce vendredi 30 octobre 2015 à 23 h 30